



Covid-19, information aux familles monoparentales

Face au Covid-19, les familles monoparentales peuvent être particulièrement vulnérables. Si le parent responsable est atteint de la maladie et nécessite une prise en charge médicale, son ou ses enfants peuvent se retrouver seuls.

C'est pourquoi il est recommandé d'anticiper la prise en charge des enfants afin qu'ils soient soutenus et entourés en cas d'absence du parent responsable.

Comment faire ?

Prenez contact **avec l'assistante sociale de l'établissement de vos enfants** pour l'informer de votre situation. Elle prendra note des coordonnées des personnes (membres de la famille ou amis) susceptibles de prendre en charge vos enfants pendant votre absence.

Il est aussi recommandé **d'informer vos enfants de cette démarche** et de laisser à leur portée les coordonnées de ces personnes, ainsi que le numéro vert de SOS Ecoute 05 30 30.

Les réflexes à avoir

Si vous vous sentez malades, allez chez le médecin. Prévenez vos enfants ou laissez-leur un mot précisant l'heure et le motif de votre absence, ainsi que les numéros des proches à appeler (ou le 05 30 30) si vous ne rentrez pas rapidement.

Si vous devez être hospitalisé(e) immédiatement, signalez la situation de vos enfants et prévenez-les si possible afin qu'ils soient pris en charge au plus vite.

05 30 30

Un numéro gratuit

à connaître par vous et vos enfants